

FOYER EDUCATIF L'OUSTAL



RAPPORT D'ACTIVITE

2

0

1

3

Foyer Éducatif l'Oustal

CONTACT :

15, rue Jacques Boyceau
78000 Versailles
Téléphone. : 01.39.67.52.20
Télécopie : 01.30.21.38.22
Courriel : oustal@avvej.asso.fr

ACCES :

PARIS St LAZARE – Direction Versailles Rive droite, descendre « gare de Montreuil »
PARIS MONTPARNASSE - Direction Rambouillet ou Chartres - descendre « Versailles Rive Gauche » ou « Versailles chantiers ».

ACCUEIL :

Adolescentes de 14 à 21 ans confiées par les Juges des Enfants ou les services départementaux d'Aide Sociale à l'Enfance, pouvant bénéficier du travail éducatif proposé.

MISSION :

Les difficultés que rencontrent les jeunes filles accueillies au Foyer Educatif « l'Oustal » sont d'abord des difficultés familiales et sociales importantes. Elles entraînent bien souvent pour ces jeunes filles un grave manque de repères et des difficultés personnelles et relationnelles considérables.

- **Face à cela, les objectifs éducatifs sont les suivants :**
 - Donner des repères socialisants qui permettent à chacun de vivre en société,
 - Permettre aux adolescentes reçues d'aller vers un équilibre psychologique et affectif personnel,
 - Les aider à développer leurs capacités personnelles,
 - Favoriser pour les jeunes accueillies comme pour leurs familles la compréhension de leur situation.

- **Les supports éducatifs spécialisés procèdent de ces objectifs :**
 - Un travail effectué dans et à partir de la vie quotidienne,
 - Un travail soutenu avec les familles,
 - La mise en place de loisirs éducatifs et thérapeutiques,
 - Des suivis scolaires et des formations professionnelles modulées et adaptées,
 - Un partenariat avec les mandats, référents et autres intervenants extérieurs.

AGREMENTS - HABILITATION :

Aide Sociale à l'Enfance
Protection Judiciaire de la Jeunesse

STRUCTURE :

Directeur : Narjès GUETAT-CALABRESE

Directeur Adjoint : Fabien GARNIER

Chefs de service éducatif	Structures d'hébergement : 4 unités de vie décentralisées accueillant 42 adolescentes
Gilles NION (jusqu'en août 2013) Frédérique SOUMEILHAN Marie Agnès STOLARGZYK Nadine BOYER	« Pont Colbert » « Etats-Unis » et Pt Colbert (de septembre à décembre 2013) « Missionnaires » « Montreuil »

Chef de service éducatif	Service d'Accompagnement Vers la Vie Adulte
Thierry AGOSTINO	12 appartements à Versailles Accueil de 16 à 19 adolescentes et jeunes majeures en situation « d'autonomie accompagnée » Age minimum d'admission : 17½ ans

Chef de service pédagogique	Possibilités de scolarisation interne (agrément Education Nationale)
Isabelle RAPIN	Les jeunes collégiennes, lycéennes et apprenties en stages professionnels peuvent être prises en charge suivant des contrats éducatifs élaborés préalablement. Une classe : 6 élèves maximum, des jeunes en rupture de scolarité, mais pour qui l'école est encore le meilleur chemin du succès. Une plateforme de mobilisation personnelle s'adressant à toutes les jeunes filles de l'Oustal et plus particulièrement à celles qui sont en difficultés. La Plate-forme construit pour chacune un chemin personnalisé avec des activités variées (leçons particulières, arts plastiques, stage en entreprise, etc...).

Effectif :

Six chefs de services – Educateurs spécialisés, techniques et scolaires – Assistantes sociales – Infirmière - Psychologues à temps partiel – Maîtresses de maison – Une équipe administrative [secrétariat – économat] – Une équipe d'infrastructure [entretien].

Introduction

Narjès GUETAT-CALABRESE, directrice.

L'année 2013 fut très riche en bouleversements qui nous ont conduits à mener des réorganisations indispensables. Des événements moins prévisibles ont exigé une capacité de création et d'adaptation de l'ensemble des équipes. Ce climat en constante évolution tout au long de l'année a sans doute eu un effet sur l'activité de l'établissement qui fut plus réduite que les années précédentes (20180 journées pour un objectif de 20574). En effet cela s'explique principalement par les fermetures plus nombreuses que nous avons dû décider afin de pallier au manque de personnel ; par ailleurs, nous avons dû suspendre l'organisation de transferts durant la première moitié de l'année.

Les mouvements des personnels

Départ du chef de service de l'unité de vie Pont Colbert : Gilles Nion a quitté l'établissement le 29 août pour prendre des fonctions de direction dans une autre association.

Une réorganisation des équipes a pu être initiée. Nous avons dès lors confié à un chef de service la gestion de deux unités de vie permettant ainsi, à moyens constants, l'intégration de deux surveillants de nuit par unité de vie. C'est ainsi que Madame Soumeilhan, chef de service de l'unité de vie Etats Unis, a assuré l'intérim de l'unité de vie de Pont Colbert jusqu'en décembre 2013.

Madame Marie-Colette Moules, assistante sociale depuis de nombreuses années, a quitté ses fonctions en octobre 2013.

Katherine Vaudey Laliq, assistante sociale depuis le 16 octobre 1978 a fêté son départ à la retraite le 20 décembre dans une ambiance chaleureuse.

Chacune à sa manière assurait une fonction très rassurante auprès des équipes au sein desquelles elles intervenaient. Je tiens ici à les remercier de l'engagement sans faille qu'elles ont eu tant auprès des jeunes filles qu'auprès des professionnels de l'Oustal.

Marie Mercadier, elle aussi assistante sociale, a pris ses fonctions le 16 mai 2013 et semble tout à fait déterminée à reprendre le flambeau.

D'autres professionnels éducatifs ont quitté l'établissement au cours de cette année relayés par de nouveaux éducateurs et éducatrices pleins d'élan et de ressources. L'Oustal, comme bien d'autres MECS, continue de représenter la première expérience professionnelle pour de nombreux jeunes éducateurs diplômés. Il semble naturel de les voir s'orienter vers d'autres horizons enrichis des apports de l'Oustal afin de poursuivre leur évolution professionnelle. Nous avons néanmoins observé, cette année, quelques départs liés à des choix de vie personnels (mutation du conjoint, retour vers la région d'origine...).

Découverte d'un métier inédit à l'Oustal : bienvenue à nos collègues surveillants de nuit

Depuis le mois de mai 2013, 4 surveillants de nuits sont venus enrichir les équipes éducatives des unités de vie de l'Oustal. En effet, Tahar Ait Tahar (Montreuil), Nathalie Boscq (Etats-Unis), Chantal Cherry (Missionnaires) et Igor Yambi (Pont Colbert) ont rejoint l'Oustal dans le cadre de contrat CDI depuis septembre 2013. Au-delà de favoriser une organisation plus « normée » du temps de travail, leur arrivée nous a surtout permis d'interroger et de faire évoluer notre conception de l'accueil des jeunes filles en internat.

En mai 2013, dans le cadre d'une réunion institutionnelle, l'arrivée des surveillants de nuit avait suscité des échanges très riches entre les professionnels.

De jeunes professionnels exprimaient leur réserve à « faire des nuits », alors que de plus « anciens » exprimaient leur surprise rappelant que « travailler en internat éducatif, c'était travailler jour et nuit ». De cet échange est né un espace institutionnel de réflexion que nous avons nommé « qu'est-ce que je fous là ! », formule que nous avons empruntée au psychiatre et psychanalyste Jean OURY (fondateur et directeur de la clinique de La Borde). Ces temps de réflexions institutionnelles avec la participation de l'ensemble des professionnels (Educateurs, psychologues, infirmière, assistante sociale, maîtresses de maison, agents d'entretien, chefs de service, secrétaires) permettent l'implication de chacun à partir de la place et de la fonction qu'il occupe et ouvrent des espaces d'élaboration et de créativité riches et bénéfiques à la prise en charge des jeunes accueillies à l'Oustal.

L'actualisation des outils de la loi 2002-2

Des groupes transversaux composés de travailleurs sociaux se sont mis au travail pour actualiser les outils de la loi 2002. Ces groupes sont animés par les chefs de service. Ils se sont réunis environ 4 fois. Chaque groupe travaille sur un des documents suivants : le livret d'accueil des jeunes filles, le Document Individuel de Prise en Charge, le règlement de fonctionnement. Chaque groupe de travail fera des propositions de modification tant sur la forme que sur le contenu des documents. Dans un second temps, les propositions seront étudiées par l'équipe de direction afin de valider leur adéquation avec le projet d'établissement en cohérence de l'ensemble des documents.

Dans un dernier temps, les documents seront soumis à l'avis du Groupe de Réflexion et de Suivi qui est l'instance de veille, à l'Oustal, de la mise en œuvre de l'ensemble de ces outils.

Après une dernière lecture par la direction, ces outils actualisés pourront être diffusés vers nos partenaires et utilisés dans l'institution. Ce travail représente un liminaire du processus qui s'amorcera en 2015 pour l'actualisation de notre projet d'établissement.

Le 22ème séminaire : Instruire, éduquer : Comment s'institue le sujet dans la cité

Marie-Laure Basseville, éducatrice scolaire

Le thème du 22ème séminaire de l'AVVEJ a mobilisé une grande partie des équipes de l'Oustal ; mobilisation qui s'est révélée au travers d'un atelier original « Des livres et nous ». De nombreux professionnels de l'Oustal se sont inscrits dans la dynamique très stimulante de la préparation de ce séminaire. L'équipe pédagogique de l'Oustal s'est fortement impliquée tant dans la préparation que dans la participation à la table ronde. Ce séminaire fut une occasion très intense pour les équipes pédagogiques des divers établissements de l'AVVEJ de se rencontrer, s'interpeller, se découvrir, échanger leurs pratiques et de se projeter dans des mises en commun futures.

Ne pouvant écrire l'intégralité des textes rédigés (dans le cadre de leur participation à la table ronde du séminaire) par deux éducateurs scolaires de l'école interne de l'Oustal, j'en propose ici quelques extraits :

...• « Pourquoi ce virage d'institutrice à éducatrice ? Parce que j'ai toujours été beaucoup plus attirée par les élèves en difficulté ! Les bons élèves apprennent sans vous... »

C'est peut-être aussi plus gratifiant de réussir à redonner le goût d'apprendre ?

Le besoin de relever chaque jour un nouveau défi ?

Je me rappellerai toujours de cette jeune fille qui refusait toute aide en français, et a finalement été bouleversée par une nouvelle de Maupassant ... qu'elle a acceptée de lire au micro afin d'être enregistrée. Ou cette autre qui s'était prise de passion pour les poèmes de Victor Hugo qu'elle déclamait à tue-tête dans la classe ! Et celle à qui nous avons offert le livre de poèmes de Jacques Prévert parce qu'elle ne pouvait plus s'en passer...

En tout cas, cela demande une perpétuelle recherche d'outils, de supports nouveaux, de manières différentes de travailler, d'éternelles remises en question ... Pas toujours très confortable, mais passionnant.

Elles peuvent alors reprendre petit à petit, pour certaines, confiance en leurs capacités ... en écrivant.

Pourquoi ECRIRE ? Parce que dans le mot écrire il y a le mot CRI ... et le mot RIRE aussi...

Ecrire c'est « poser ses valises », parce-que dire ses maux (m a u x) permet de comprendre ce qui nous entrave pour essayer de passer ensuite à autre chose. Extraits :

« Dédicace à la daronne : Pardonne-moi maman si je te mens. C'est pour ne pas te faire peur... Pardonne-moi maman de t'avoir fait souffrir, j'ai gâché ton sourire, j'ai voulu grandir trop vite... »

« Le manque est sûrement le pire des sentiments ... Quand j'étais petite, je pensais que mon papa était éternel ; que jamais il n'allait me quitter. (...) Je n'arrive pas à faire ce deuil, je refuse toute aide qui pourrait peut-être me faire du bien... mais je souris quand même car je vois son reflet dans le ciel. A présent, je ne peux plus faire n'importe quoi. »...

...Ecrire, c'est aussi prendre le risque de s'exposer, et c'est toute la difficulté que ces jeunes filles doivent affronter pour s'insérer dans la société...

...• Mais je termine sur une vraie interrogation par rapport aux jeunes filles qui n'adhèrent pas à notre dispositif. Elles quittent l'établissement sans projet professionnel, et sans avoir réussi à se réconcilier avec le scolaire. On remarque malgré tout en général, une amélioration au niveau du comportement ... Mon espoir est qu'elles puissent rebondir par la suite et s'appuyer sur ce qu'elles ont su prendre à l'Ecole Interne à notre insu. » -.

Christian Negri, éducateur scolaire.

« J'ai rejoint l'équipe de l'école interne de l'Oustal le 26 août 2013 pour m'occuper plus particulièrement de tout ce qui a trait à l'insertion professionnelle des jeunes filles accueillies. J'ai précédemment travaillé pendant 18 ans en tant qu'ingénieur informaticien comme prestataire de service dans différentes sociétés. Les réunions de préparation à ce séminaire m'ont permis de faire la connaissance de collègues d'autres institutions ayant une unité pédagogique et d'échanger autour de l'instruction et de l'éducation

« Instruire, éduquer » en quoi cela me questionne en tant que professionnel sur la PMP ?

Le défi d'associer ces deux notions se retrouve dans le terme « Educateur scolaire ». Si nous le voyons comme un oxymore c'est-à-dire deux termes associés mais en tension ? Alors cela conduit à se demander comment l'école de l'Oustal fait avec ce paradoxe ?

Je pense que l'école interne de l'Oustal se différencie de l'école classique par le fait qu'elle ne se fonde pas sur le manque, la peur et la dépendance ; au contraire, elle se

propose de partir du potentiel de chaque jeune fille, elle vise à les mettre en confiance et prend le contre-pied de la dépendance en favorisant leur mobilisation.

En lisant récemment, le livre d'Antoine Compagnon « Un été avec Montaigne » j'ai repensé à la phrase célèbre « *Un enfant n'est pas un vase qu'on emplit, mais un feu qu'on allume* », phrase qui rejoint à mon sens le projet de la PMP. »

Si on considère qu'enseigner revient à montrer et qu'éduquer consiste à prendre soin et à guider, il me semble qu'on peut dégager une composante commune qui est la transmission. Transmission d'un savoir ou d'un savoir être mais qui ne va pas sans la transmission également (à notre insu) de ce que l'on est. « Je transmets avant tout ce que je suis. ».

S'instituer dans la cité, semble donc aller au-delà de respecter la loi ? On pourrait dialoguer sur la pensée de Platon qui dit que « *la cité régit par le philosophe est supérieure à celle régit par la loi* ». On peut y voir de façon prémonitoire une critique de la société actuelle dont l'approche est le contrôle, l'évaluation et le chronos au détriment de la clinique et du Kairos.

Le Kairos s'assimile pour moi à « l'intuition de l'instant » (pour découvrir ce terme plus en détail il y a une description, sur le site de l'AVEJ, riche de sens faite par Mme RENEVOT directrice de l'établissement portant ce nom).

Pour conclure, ne favorise-t-on pas l'institution de la jeune fille dans la cité en lui donnant l'occasion d'aller concrètement à travers de stages, se confronter au monde professionnel ?

Par ailleurs, l'éducateur scolaire (ou pas), ne favorise-t-il pas en se positionnant, quand cela est judicieux, en tant que « personne réelle », ce que Carl Rogers appelle le « message je » et en dépassant parfois le « faux cadre » dont parle Paul Fustier, en d'autres termes, s'il a, lui aussi, envie de partager, de découvrir, de désirer et de se questionner.

Pour le philosophe Alain : « *Se mettre à la recherche du monde, c'est se réveiller* ». Avec mes collègues au cours de notre préparation au séminaire nous avons ajouté « *C'est apprendre ensemble* ».

La mise en place des PPA ou Projet Personnalisé d'Accompagnement :

Depuis le début de cette année, nous avons formalisé, dans le cadre de la procédure d'admission à l'Oustal, un temps pour la signature d'un PPA pour chaque jeune fille accueillie. Ces temps de rencontre et d'élaboration sont fixés, en moyenne 6 semaines après l'arrivée de la jeune fille. La signature du PPA réunit la jeune, ses parents, les différents partenaires, les éducateurs qui l'accompagnent au quotidien, le chef du service qui l'accueille. Ces temps sont animés par la directrice ou le directeur-adjoint. Si nous réalisons au terme de cette première rencontre que la situation de la jeune fille nécessite un peu plus de temps afin d'élaborer un projet cohérent, d'autres temps peuvent alors être envisagés.

L'accueil en semi-autonomie à l'unité de vie de Montreuil

L'accueil en semi-autonomie

Il semble souvent difficile pour nos partenaires de saisir la subtilité de la désignation de ce type d'accueil à l'Oustal. Les unités de vie accueillent effectivement les jeunes filles dans un pavillon. Et selon l'évolution de sa situation, l'équipe peut lui proposer, tout en restant prise en charge dans le collectif, de bénéficier de modalités de prise en charge un peu plus autonome. Il est assez rare qu'une jeune fille soit directement admise pour intégrer un appartement en semi-autonomie, néanmoins nous l'avons déjà tenté dans des situations très particulières. Il existe à l'Oustal plusieurs configurations qui se sont construites en fonction de l'aménagement de chaque pavillon.

Dans le pavillon Pont Colbert, c'est dans le fond du jardin qu'un joli F3 a été construit. Deux jeunes filles peuvent y être accueillies. Dans le pavillon Missionnaires, c'est au dernier étage qu'un coquet petit F3 héberge également deux jeunes filles. Sur l'unité de vie Etats Unis, l'appartement est totalement indépendant et se situe à 500 mètres du pavillon principal.

L'unité de vie de Montreuil, installée dans l'enceinte des locaux de l'Oustal a également un appartement dont l'entrée est totalement indépendante du pavillon mais qui reste également dans la même enceinte. L'équipe de Montreuil a souhaité interroger ce dispositif et surtout les modalités de fonctionnement sur lesquelles il est possible de s'appuyer afin de maintenir la pertinence de ce type d'accueil.

L'accueil en semi-autonomie à l'unité de vie de Montreuil

L'équipe de Montreuil

Lorsque nous faisons le bilan du travail effectué avec les jeunes filles accueillies dans l'appartement attenant à l'unité de vie « Montreuil », plusieurs pistes de réflexion s'imposent. A l'origine deux axes de travail étaient dégagés :

L'accueil de jeunes filles venant de l'unité de vie, désireuses de s'essayer à l'autonomie et suffisamment engagées dans leur projet scolaire ou professionnel.

Et/ou l'accueil de jeunes filles en grande difficulté relationnelle dans le collectif. Cet espace permettrait un travail plus individualisé, sécurisant par la présence d'adultes connaissant bien leur problématique. (Pour ce qui concerne ce projet, nous n'avons pas eu l'opportunité de le réaliser).

Ces objectifs sont différents et montrent notre volonté de faire un travail évolutif, adapté aux besoins, la prise en charge dans l'appartement étant un tremplin, une étape supplémentaire pour se construire et appréhender le monde adulte.

Nous avons été mis devant l'évidence qu'il est compliqué pour une jeune fille de passer du collectif à l'appartement car le lien qui s'est créé dans le groupe demeure et il est difficile de s'en défaire. Ceci donne lieu à des passages répétés dans l'unité de vie malgré le souci des éducateurs d'instaurer une certaine distance. Il semblerait que la situation géographique (l'appartement est situé en dessous de l'unité de vie), et l'obligation faite aux « colocataires » de passer chaque jour en fin d'après-midi signifier leur présence, offre trop de facilités à ces dernières qui ont du mal à « couper le cordon ».

En effet elles n'ont aucun effort à fournir pour aller à la rencontre des éducateurs, la tentation est forte de s'installer dans l'unité de vie pour prendre un goûter et aller voir leurs pairs. Bien que cette façon de faire ne concerne que certaines d'entre elles, il y a là un écueil à éviter.

Malgré les tentatives de prise en charge en dehors du collectif (rendez-vous dans les bureaux d'entretien, visite dans l'appartement, accompagnements sur l'extérieur), les

habitudes sont présentes et persistent comme si nous craignons que les limites posées par l'équipe soient interprétées par les jeunes filles comme du rejet.

Toute l'équipe est amenée à travailler auprès des deux jeunes filles qui occupent l'appartement, comme pour l'unité de vie, ce qui n'est pas suffisamment significatif de la transition que nous voulons instaurer. Malgré les outils mis en place, nous avons encore des difficultés à intégrer totalement la différence de travail nécessaire avec les jeunes filles occupant l'appartement. Le suivi de ces dernières ne mobilise pas tous les membres de l'équipe de la même façon et nous n'avons pas mis en place de temps de réunion spécifique consacrés à leur prise en charge.

Ces différents éléments nous amènent à repenser le travail et faire évoluer notre projet. Plusieurs questions se posent :

Doit-on favoriser les accueils directs de jeunes filles ?

Doit-on nommer deux éducateurs référents pour l'appartement ?

Faut-il formaliser la signature d'un contrat entre la jeune, les parents si elle est mineure, le référent ASE pour un temps limité avec des objectifs précis ?

Comment mettre en place un cadre spécifique qui vienne garantir la particularité de cet accompagnement ?

Quelles règles doivent être posées à ces jeunes femmes qui les inciteraient à quitter le cocon collectif et leur permettre d'accueillir le changement comme une avancée positive et non pas comme une rupture supplémentaire ?

Notre équipe interroge aujourd'hui l'une des facettes du travail effectué. Cela permet de garder vivante notre pratique qui doit savoir évoluer en fonction de la problématique des jeunes filles accueillies, du contexte institutionnel et social.

Le quotidien d'une unité de vie :

La question du quotidien dans une unité de vie :

Impulsé peut-être par les temps de réflexion institutionnelle (« qu'est-ce que je fous là ? »), dans un contexte de réorganisations institutionnelles, l'ensemble des équipes a commencé à réinterroger toutes les étapes qui rythment le quotidien de leur espace de travail qui est aussi l'espace de vie des jeunes filles que nous accueillons. L'équipe de Missionnaires s'est saisie de l'observation d'une future professionnelle pour proposer leur réflexion :

« Le tourbillon de la machine à laver »

Marie-Agnès STOLARGZYK, Chef de service éducatif, Laetitia DE BESSES, Psychologue.

La vie dans un collectif accueillant des adolescentes peut être un mélange de prévisible et d'imprévisible, d'immédiateté et de sentiment de lenteur... lorsque la temporalité n'est pas celle que les uns ou les autres (personnels et jeunes) souhaiteraient.

Il arrive que les éducateurs de l'équipe « Missionnaires » se plaignent, lors de réunions d'équipe, du rythme effréné dans lequel ils peuvent être pris dans un quotidien ponctué de démarches, de rendez-vous, de demandes de la part des jeunes.

Ce descriptif et ce vécu partagé au quotidien ont amené cette année une stagiaire à utiliser la métaphore de la « machine à laver » : Au quotidien, les éducateurs peuvent être pris dans un tourbillon. Ce roulement peut, si on n'y prend garde, tel le maëlstrom d'Edgar Allan Poe, nous emporter dans des contrées insondables.

De fait, les jeunes filles adolescentes accueillies sur notre pavillon sont elles-mêmes dans ce mouvement d'instantanéité, d'impulsivité, d'immédiateté. Cette immédiateté que l'on peut entendre comme un déni du temps est aussi une résurgence de l'omnipotence

infantile et semble assigner certains adolescents à une grande intolérance face à la nécessité de suspendre la réalisation de désirs.

Cet emballement de la demande peut venir lui aussi, telle une maladie contagieuse, atteindre les réunions d'équipe qui devraient alors trouver réponse de manière urgente aux multiples questions amenées pour l'accompagnement au quotidien de ces jeunes filles.

L'intervention de cette stagiaire monitrice éducatrice, venue de Nouvelle-Calédonie (qui a su se situer dans une position décalée et empathique autant avec l'équipe qu'avec les jeunes) en mettant un mot de manière si simple et si juste que cela a permis au quotidien un travail de toute l'équipe sur son rapport au temps et à l'urgence.

Faut-il répondre dans l'immédiateté aux demandes des jeunes filles ?
Peut-on différer, passer le relais à sa/son collègue ?
Comment résister à cet envahissement des demandes ?
Comment accepter de ne pas toujours avoir de réponse au moment où la question se pose ?
Etc...

Telles sont les questions qui ont alors émergé à partir de cette image familière de la « machine à laver » et qui ouvrent un autre plan de réflexion :

Différer serait-il accepter de s'en remettre à un collègue et par là-même, accepter que sa réponse diffère de la sienne ?

Le temps institutionnel n'est pas le temps individuel, je dois donc nécessairement penser les accompagnements avec d'autres.

Quelle représentation les éducateurs ont-ils de leur fonction ?

Résister à cet emballement, à ce roulement de la « machine à laver » nécessite de la part de chacun un effort constant et une vigilance.

Ce constat a permis la mise en place d'un cadre de travail repéré autour du suivi de projet des jeunes filles, celui-ci étant abordé de manière régulière et prévisible. Un temps déterminé sur une question éducative peut également être abordé par chaque éducateur.

Ainsi cet autre « roulement » garantit que notre attention se portera sur chacune des jeunes filles accueillies et permet de ne pas se laisser emporter par le maëlstrom (tel que décrit par Edgar Allan Poe dans ses Histoires Extraordinaires).

Le SAVVA : Prise en compte de la souffrance psychique dans l'accompagnement éducatif.

La prise en charge des jeunes majeures.

L'Oustal est doté d'un service d'accompagnement à la vie adulte SAVVA. Ce service s'inscrit tout à fait dans l'esprit du contrat jeune majeur créé en 1974 afin de pallier au vide juridique suite au passage de la majorité de 21 à 18 ans. Ce contrat avait pour vocation de s'adresser à une population de jeunes adultes particulièrement fragiles et insécurisés par un parcours souvent difficile et chaotique.

Alors que certains départements semblent remettre en cause ce dispositif pour des raisons de restrictions budgétaires, nous pourrions, en nous appuyant sur notre expérience au quotidien auprès des jeunes femmes que nous accompagnons, tendre vers un positionnement totalement opposé.

Le SAVVA : Prise en compte de la souffrance psychique dans l'accompagnement éducatif.

Thierry Agostino, Chef de service du SAVVA

Depuis quelques mois, nous observons une évolution de la problématique des jeunes femmes accueillies au SAVVA : permettre à ces jeunes femmes l'expression de leurs maux psychiques, trop envahissants, pour se confronter à la réalité sociale et envisager une élaboration de projet de vie.

Pourtant, un des atouts de ce service réside bien dans la possibilité pour ces jeunes femmes de trouver un soutien face à ses troubles psychiques tout en s'inscrivant dans une insertion sociale.

L'accompagnement proposé par le SAVVA favorise cette démarche d'écoute, de parole, de personnes ressources pour partager les "maux" de ces jeunes femmes en leur permettant de trouver du soutien et des éléments de réponse à leurs difficultés.

Cependant, nous avons à faire avec des manifestations de mal-être de plus en plus prégnantes qui nécessitent pour ces jeunes la prise en compte, de façon prioritaire, de leur angoisse, de leur état suicidaire parfois. Nous constatons que l'accompagnement éducatif s'avère insuffisant, ou du moins, peut difficilement s'articuler dans un projet d'autonomie et d'insertion sociale.

Aujourd'hui, certaines jeunes femmes ne peuvent pas s'inscrire dans un processus d'autonomie.

Dans le cadre de la formalisation des contrats jeunes majeurs, les attentes de l'Aide Sociale à l'Enfance sont très orientées vers une part de notre mission qui est de favoriser l'insertion sociale. Le principe de réalité prend là tout son sens (c'est-à-dire aller au travail, établir des relations sociales et avoir un projet de vie) et s'inscrit dans un processus d'autonomie. Cette autonomie est conditionnée par le sentiment de sécurité interne nécessaire à ce bien-être social, ce qui, pour l'heure, n'est pas accessible pour ces jeunes femmes ayant besoin de soins.

Le SAVVA accueille les jeunes femmes à partir de 18 ans ; pourtant de plus en plus de demandes d'admission nous sont adressées pour des jeunes femmes qui déjà ont atteint l'âge de 20 ans.

On peut noter au SAVVA, que si la demande d'accompagnement éducatif est claire et de qualité, les jeunes femmes sont souvent très en souffrance psychologiquement. A charge aux éducateurs, avec l'étayage indispensable de la psychologue, d'accompagner la jeune dans la prise de conscience de ses difficultés pour mener à bien son projet de vie.

En équipe, nous nous interrogeons sur ce processus de soins psychiques qui s'inscrit dans le temps et surtout, pour ces jeunes adultes, demande de se confronter à leur propre construction, au moment où elles doivent répondre à des objectifs à court terme dans un Contrat Jeune Majeur.

Cette question de la prise en compte de l'état psychique s'impose à tous les acteurs sociaux. Nous ne pouvons pas construire leur identité et leur devenir à leur place. N'est-ce pas à l'encontre du processus d'autonomie ?

Effectivement, si nous voulons répondre à nos missions d'insertion sociale, cette temporalité psychique est à prendre en compte et nous invite à penser un accompagnement plus adapté. A nous de l'imaginer, de l'inventer..... au service de ces jeunes femmes.

Accompagnement éducatif et prises en charge médicale :

Nous avons observé cette année de nombreuses demandes d'admission concernant des jeunes filles qui avaient une problématique de santé exigeant un suivi particulier. En effet, dans ces cas de pathologies de santé parfois assez contraignantes, la décision d'accueil de la jeune ne peut se prendre sans l'avis indispensable de l'infirmière. Ces accueils nécessitent un protocole de soins très spécifiques qui est porté par l'équipe éducative et prenant appui sur le travail au quotidien de l'infirmière. Cette dernière nous a alertés à propos des effets, quant aux incertitudes administratives de certains dossiers CMU, sur la continuité de la prise en charge médicale et d'accès aux soins.

Le parcours de soins ou le parcours du combattant

Jessica Hainaut, Infirmière, Pascale Loisel, Secrétaire

En cette fin d'année 2013, l'infirmière dresse un bilan des dépenses médicales et paramédicales. L'ensemble des dépenses atteint le seuil des 8 000 euros. Cependant, nous constatons que seuls 2000 euros nous ont été remboursés par la Sécurité Sociale. 4000 euros restent en attente de traitement, somme dont le remboursement est totalement incertain.

A travers cet écrit, nous avons souhaité expliquer les difficultés que nous rencontrons au quotidien pour obtenir les remboursements des frais médicaux et l'attribution et le renouvellement de CMU (Couverture Maladie Universelle).

Dans les principes généraux de la prise en charge des frais de santé des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance des Yvelines il est dit :

« Les enfants et jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance des Yvelines relèvent tous de la Couverture Maladie Universelle et de la Couverture Complémentaire (CMU/CMU-C). A ce titre, ils bénéficient de la dispense d'avance de frais et ne doivent subir, sauf cas exceptionnels, aucun dépassement d'honoraires, s'agissant des actes ou prestations remboursables.

Pour les jeunes confiés à l'ASE des Yvelines, le circuit des demandes d'immatriculation et d'admission à la CMU/CMU-C fait l'objet d'une convention entre le département des Yvelines et la CPAM des Yvelines : l'instruction de ces demandes et le suivi sont réalisés par le Secteur d'Action Sociale en charge du jeune confié. »

A l'Oustal, nous accueillons des jeunes filles de l'ensemble des départements d'Ile-de-France. Au quotidien la procédure qui s'exerce pour obtenir les remboursements des frais médicaux est la suivante:

Dans le cas où la jeune fille est confiée à l'ASE du département des Yvelines qui bénéficie d'une CMU et CMU-C, qu'elle ait ou pas une carte vitale ; aucune avance de frais n'est nécessaire, ni chez le médecin, ni à la pharmacie.

Dans les cas où la jeune fille est confiée à l'ASE d'un autre département que les Yvelines, qu'elle ne possède pas de carte vitale mais bénéficie de la CMU et CMU-C : aucune avance de frais ne sera demandée chez le médecin ; Néanmoins, l'ensemble des dépenses faites en pharmacie devront être avancées au pharmacien. Dans ce cas-là, une feuille de soins est produite par la pharmacie. La feuille de soins est ensuite envoyée à la sécurité sociale du département concerné.

Selon les départements, la Sécurité Sociale nous rembourse plus ou moins rapidement. Pour le département des Yvelines, nous recevons, en général, les remboursements sous 3 mois. Mais par exemple, pour le département de Paris, les remboursements peuvent nous parvenir après un an.

Nous rencontrons également des difficultés pour l'affectation des remboursements au sein de la comptabilité. En effet, la Sécurité Sociale de chaque département nous adresse des virements sans préciser la personne concernée. Le décompte de remboursement des soins de la Sécurité

Sociale est adressé à l'Aide Sociale à l'Enfance. Ces décomptes ne nous parviennent que très rarement. La comptable de l'établissement doit alors envoyer courriers sur courriers aux différentes Caisses d'Assurance Maladie pour obtenir le détail des virements. Les CPAM ne répondent pas toujours à ces courriers. Commence alors un travail de fourmis. L'infirmière tient un cahier des dépenses et tente alors, en fonction des montants et des départements, de retrouver les correspondances.

Une solution est actuellement à l'étude : créer un compte Ameli pour chaque jeune fille arrivant à l'Oustal. Cela permettrait de suivre les remboursements en temps réel. Ce projet nécessiterait bien sûr, la collaboration des référents de l'Aide Sociale à l'Enfance et l'accord des parents.

Nous aimerions également témoigner de la complexité, selon les départements, pour obtenir des CMU ou des renouvellements CMU pour les jeunes filles qui nous sont confiées. Il est nécessaire de pointer la disparité de l'organisation des services de l'Aide Sociale à l'Enfance concernant la gestion des CMU/CMU-C. Nous pouvons affirmer qu'aucun département ne fonctionne de la même façon et que même au sein d'un même département, il peut exister des disparités.

Dans le département des Hauts de Seine, une nouvelle politique s'applique depuis un an : la CMU n'est plus créée automatiquement. C'est alors aux parents de prendre en charge les frais médicaux. Commence alors pour l'Oustal un vrai parcours du combattant pour obtenir les remboursements : un état de frais est produit par notre établissement et envoyé aux parents. Les parents doivent nous établir un chèque. Nous leur adressons alors les originaux des feuilles de soins pour qu'ils les envoient à leur Caisse d'Assurance Maladie. Nous attendons ensuite qu'ils reçoivent leur remboursement pour encaisser leur chèque. Cette procédure fonctionne dans le meilleur des cas. Mais, malheureusement, nous rencontrons bien des soucis. Les parents sont souvent réticents ou parfois refusent de nous rembourser.

Selon les services et les départements, le renouvellement de la CMU n'est pas systématique lorsque la jeune fille atteint sa majorité. Une question cruciale se pose alors : Qui doit faire la demande de CMU ? La jeune ou l'Aide Sociale à l'Enfance ? Nous constatons encore une fois des disparités au sein d'un même département : un service nous dira que c'est à la jeune fille majeure de faire son renouvellement alors qu'un autre nous dira qu'il s'en occupe. Nous nous interrogeons sur la nécessité de sensibiliser les jeunes filles afin qu'elles abordent dans leur courrier de demande de contrat jeune majeur cette question de prise en charge par la Sécurité Sociale à leur majorité.

Une CMU (et CMU-C) met environ 2 à 3 mois pour être produite par la Sécurité Sociale. Pendant ce temps comment la jeune fille majeure peut-elle accéder aux soins ? Comment fait-elle dans le cas d'une intervention d'urgence médicale ?

Alors que le parcours de l'enfant est au cœur des préoccupations du Conseil Général, il est important de rappeler que ce parcours y inclut le parcours de soins de l'enfant et force est de constater qu'aujourd'hui, on tend de plus en plus vers une déconnexion entre l'administratif et le parcours de l'enfant.

Changement de notre logiciel comptable, une adaptation complexe : GESSI

L'AVVEJ s'est dotée d'un nouveau logiciel, qui intègre la comptabilité, la gestion des usagers et le Budget Prévisionnel. Le déploiement dans les établissements nécessite encore quelques adaptations et des séances de formations complémentaires, afin d'en avoir une utilisation optimale, ce qui, à terme, devrait représenter un gain de temps réel.

Je tenais juste à rappeler que le service éconamat de l'Oustal a dû s'adapter à ce nouveau logiciel durant des périodes de tensions très aiguës comme lors de la préparation du budget prévisionnel ou lors de la clôture des comptes. Madame Belzenne, Madame Nakai et Monsieur Aït Salah ont mené et continuent de mener cette mise en place à l'échelle de l'établissement consciencieusement en faisant preuve d'une capacité d'adaptation significative.

VENTE du pavillon de Missionnaires

Nous avons été informés, en novembre 2013 de la vente du pavillon que nous occupons rue des Missionnaires à Versailles. Le nouveau propriétaire en a fait l'acquisition en ayant obligation de maintenir l'Oustal dans les locaux jusqu'à la fin du bail. Ce bail parvenant à échéance le 31 mai 2014, ce dernier nous a signifié qu'il ne souhaitait pas le reconduire puisqu'il envisage d'occuper les lieux à compter de cette date. Nous sommes donc à la recherche d'un lieu adapté et idéalement situé dans la ville de Versailles.

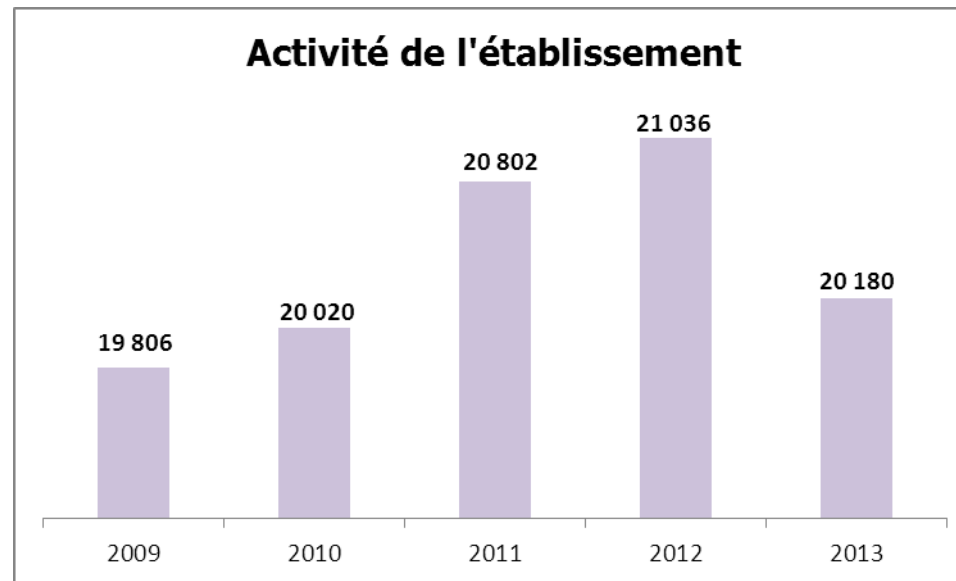
Conclusion

A l'heure où s'écrit ce rapport d'activité nous sommes déjà tournés vers une nouvelle année qui s'annonce encore riche en projets et en chantiers en tout genre (l'évaluation externe, la réécriture du projet d'établissement, le déménagement de l'unité Missionnaires...)

L'année 2013 fut en ce sens une année tremplin qui nous permet de les envisager avec enthousiasme.

Activité de l'établissement

Nombre de journées réalisées



L'activité est inférieure à celle de 2012. L'objectif fixé pour 2013 était de 20574 journées

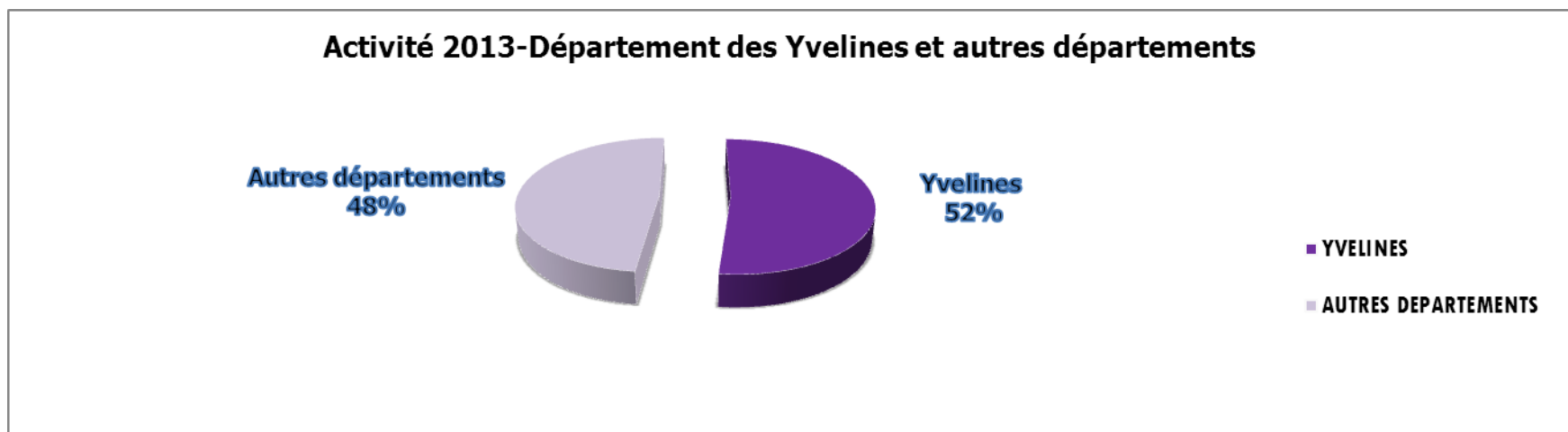
Répartition du nombre de journées

	Yvelines	Départements	Total
		27, 28, 75, 77, 91, 92, 93, 94, 95.	
2012	9271	11765	21036
2013	10443	9737	20180
Évolution 2012>2013	+ 12,64	-17,23	-4,07

Nous notons une nette évolution du nombre de journées du département des Yvelines.

Répartition de l'activité

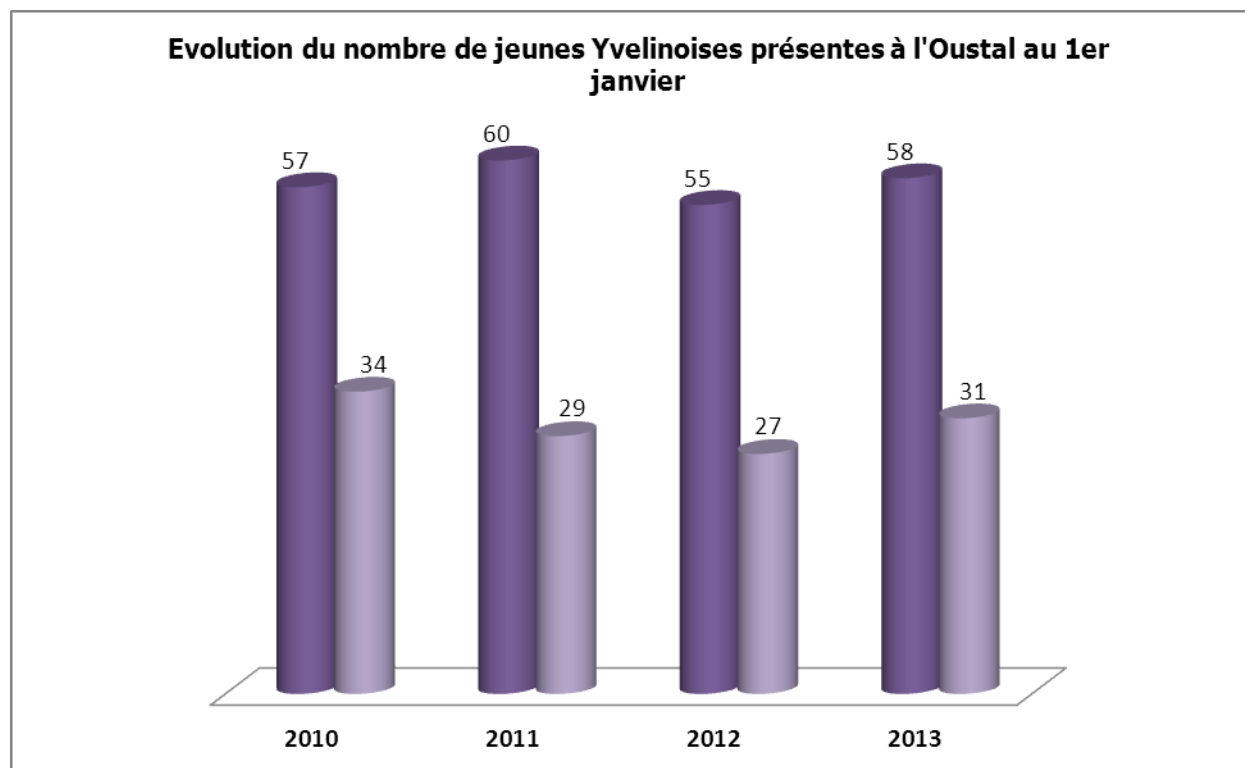
52 % de l'activité sont réalisés avec le département des Yvelines. 31 jeunes filles originaires des Yvelines étaient présentes au 1^{er} janvier 2013.



Activité de l'Oustal avec le département des Yvelines

Si l'on récapitule les données concernant le département des Yvelines :

- 52% de l'activité de l'établissement effectués avec le département, ce qui montre une augmentation par rapport à 2012
- Une diminution du nombre de journées (- 4,07 %) 20180 en 2013 contre 21036 en 2012.
- Nombre de jeunes filles originaires des Yvelines accueillies en cours d'année : 31 contre 27 en 2012



Activité régionale

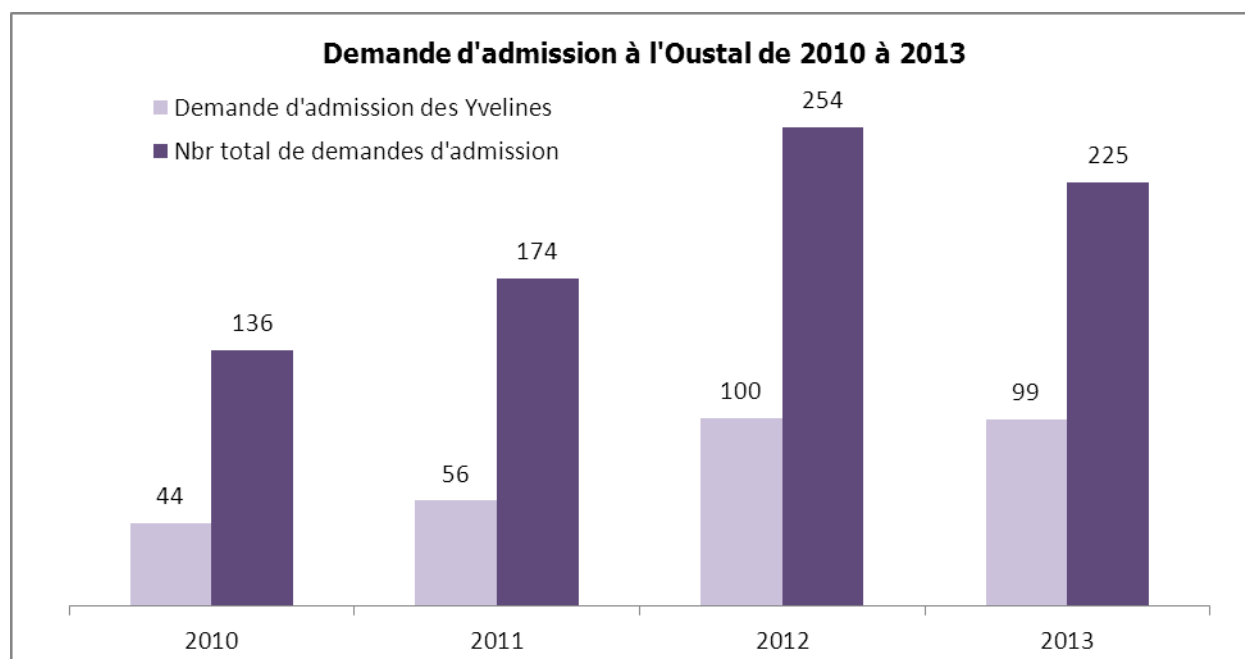
Si tous les départements de la région Ile-de-France sont concernés par notre activité, les Yvelines est le département de provenance des jeunes filles avec lequel l'Oustal travaille le plus fréquemment.

Les variations d'une année à l'autre dans chaque département ne sont pas significatives d'une tendance sur le long terme.

JUSTICE	DEPT77	DEPT75	DASDY	DEPT91	DEPT92	DEPT93	DEPT94	DEPT95	DEPT 28	
0	44	1 452	10 443	1 313	1 929	1 829	928	1 882	360	20 180

Admissions

Accueil de jeunes filles en cours d'année	
Tous départements confondus	41
Jeunes filles originaires des Yvelines	23



- Nombre de demandes d'admission émanant du département des Yvelines, 99 contre 100 en 2012.

Type de prise en charge des jeunes filles présentes au 01 janvier 2014

	PCA_CJM	PCJ_TE ASE	PCA_Parents
Départements des Yvelines	17	12	1
Autres départements	11	15	3

Récapitulatif des demandes d'admission	2011	2012	2013
Total dossiers traités	174	254	225
Dossiers non orientés vers un service	33	75	51
Dossiers adressés par le département des Yvelines	56	100	99
Dossiers adressés par d'autres départements : 75, 91, 92, 93, 94, 95 autres	118	154	126
Jeunes filles accueillies en cours d'année (tous départements)	47	43	41
Jeunes filles originaires des Yvelines accueillies en cours d'année	21	23	23

Par rapport à 2012, nous observons une diminution du nombre de dossiers traités. Cependant un plus grand nombre de dossiers furent orientés vers un service.

Procédures d'admission non finalisées

Non admission...

...Du fait de l'Oustal : par choix	62
Du fait de l'Oustal par manque de place au moment de la demande	12
Du fait des prescripteurs	81
Du fait des jeunes filles au moment de l'admission ou après la visite de pré-admission	10
Dossier non étudié en 2013 du fait de leur arrivée tardive reporté en 2014	16
	225

Lorsque l'admission n'a pas lieu du fait de l'Oustal, par manque de place, ceci doit s'entendre au moment où le dossier est reçu. Le choix de ne pas engager une procédure résulte soit d'une problématique trop éloignée du public que nous accueillons, soit que la jeune fille présentait des caractéristiques trop similaires à d'autres déjà présentes. Il apparaissait peu opportun dans ces circonstances de l'accueillir.

Sorties de l'établissement

❖ Sorties des unités de vie

Autonomie	1
Retours en famille	13
Réorientation ASE, (FJT, CHRS) autres établissements...)	11
Orientation vers le SAVVA	4
Sorties de l'établissement	39

❖ 39 jeunes filles ont quitté l'établissement en 2013 :

- 33 à partir de l'une des unités de vie dont 4 qui ont rejoint le SAVVA.
- 10 à partir du Service d'Accompagnement Vers la Vie Adulte

Ces sorties recouvrent des situations inscrites dans le projet personnalisé et son évolution :

❖ 10 sorties du Service d'Accompagnement Vers la Vie Adulte :

- L'ensemble des jeunes filles ayant quitté le SAVVA en 2013 se retrouvent en situation d'autonomie. Elles ont loué un appartement seule ou avec leur ami.

Formation professionnelle

Fonction	Organisme de formation	Lieu du stage	Titre du stage	Date du stage		
				Début	Fin	Durée (heures)
CDS	UNIVERSITE Paris 2	Paris	MASTER 2 Droit Sanitaire et Social	01/01/13	01/12/13	220
Infirmière	EPE	Paris	Savoir prévenir et gérer les conflits	10/10/13	11/10/13	14
CDS	URIOPSS	Paris	Comment construire le budget d'un établissement	12/06/13	13/06/13	14
Educatrice	PSYCHASOC	Montpellier	Le transfert et son maniement en travail social	04/02/13	08/02/13	35
Educatrice	IFMAN	Rouen	Contenance et posture éducative	10/04/13	12/04/13	21
Educatrice	IFMAN	Rouen	Contenance et posture éducative	10/04/13	12/04/13	21
Educatrice	CCI d'Eure et Loir	Chartres	Environnement Windows	04/03/13	04/03/13	7
Educatrice	CCI d'Eure et Loir	Chartres	Découverte du Logiciel WORD	14/03/13	14/03/13	7
Sec. de dir.	IDAES	Paris	Panorama de la CCN 66	22/05/13	24/05/13	21
Comptable	CCI d'Eure et Loir	Chartres	Excel les bases de données	25/03/13	25/03/13	7
Comptable	CCI d'Eure et Loir	Chartres	Excel les échanges de données et les graphiques	18/03/13	18/03/13	7
Comptable	URIOPSS	Paris	S'initier et maîtriser l'analyse financière des ets et services sociaux	21-22/01/13	28 - 29/01/13	28
2 Agents d'entretien	APAVE	St Quentin	Habilitation électriques du personnel effectuant des opérations simples et des manœuvres BS-BE et HE manœuvre	26/02/13	27/02/13	14
3 Educateurs/trices	ANREL	St Quentin	Accueillir des enfants et des adolescents en institution éducative	01/01/13	01/09/13	24
Chef serv. pédagogique, éducateurs scolaire	INS HEA	sur site	Construire et favoriser les apprentissages scolaires	janv.-13	juin-13	40

Formation à la sécurité

Cette année l'ensemble des unités de vie ainsi que l'ensemble du personnel situé au siège ont pu bénéficier de la formation « sécurité ». (Responsable chargé d'évacuation, et formation au système de sécurité incendie).

FOYER EDUCATIF L'OUSTAL

15 rue Jacques Boyceau – 78000 VERSAILLES

Courriel : oustal@avvej.asso.fr

Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes • Reconnue d'Utilité Publique • Groupement Vers la Vie •
www.avvej.asso.fr